Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1130

Artikel: Vieillissement de la population : l'absurde dramatisation de la démographie

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011593

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

L'absurde dramatisation de la démographie

(ag) Le Conseil fédéral a délibéré sur un document de travail esquissant l'avenir démographique de la Suisse. On aimerait dire bravo: la démographie est une des branches aînées de la politique; elle renvoie, sous les chiffres, aux hommes, aux femmes, à leur âge, à leur sexe. C'est, au sens propre, une science humaine. Mais pourquoi diable faut-il que le Conseil fédéral laisse transcrire des conclusions sommaires ? La Suisse vieillit, il faudra 40% d'étrangers pour la rajeunir, ces étrangers viendront des pays non européens. L'absence de précautions scientifiques est telle que cet intérêt nouveau pour la démographie a eu le don de scandaliser d'abord les démographes.

Sur la base des données actuelles, il est incontestable que la part des personnes âgées de plus de 65 ans augmentera dans l'ensemble de la population. Autour de 2020, elle sera supérieure à 20% et croîtra encore jusqu'en 2035. Ce phénomène est souvent transcrit en fonction de la population active, qui peut elle diminuer si elle n'est pas suffisamment renouvelée: en 2025, la Suisse compterait 60 000 jeunes de moins qu'en 1980. On dit donc communément que si quatre actifs portaient en 1980 un non actif âgé, en 2040 ils ne seraient plus que deux. Mais déjà commence la prévision discutable et les images trompeuses.
Reprenons !

• Le vieillissement
Si l'âge de l'état-civil est une notion claire, le vieillissement pris au sens d'une incapacité à participer à la vie active est une notion relative. On devrait admettre que si la médecine prolonge l'espérance de vie, elle améliore aussi les capacités physiques et intellectuelles des personnes âgées. Il y a une tendance contradictoire à louer le progrès médical et en même temps à «gériatriser» la population âgée. Preuve en soient les variations internationales des actifs âgés de 60 à 64 ans.

Proportion de personnes actives âgées de 60 à 64 ans

Japon	72%
Norvège	71%
Etats-Unis	55%
RFA	34%
France	25%
Autriche	14%

Il serait donc nécessaire de distinguer: l'âge d'état-civil, l'âge du droit à la retraite et l'âge de la capacité à être économiquement actif (telle qu'on l'observe par exemple dans certaines professions libérales).
Il faut paradoxalement affirmer: il y a chez les retraités un réservoir d'actifs, pour autant que soient encouragées et aménagées ces occasions d'être économiquement et socialement utiles.

• La population active
Il y a la population en âge d'être active et celle qui l'est réellement, La différence entre ces deux catégories (celle de l'état-civil et celle de l'économie) englobe notamment les femmes et les chômeurs. Les femmes ne représentent en Suisse qu'un peu plus du tiers des actifs. C'est relativement faible. Pourtant sur les 800 000 emplois créés entre 1960 et 1989, près de 300 000 ont été occupés par des femmes suisses.

1960-1989. Variation de la population active selon la nationalité et le sexe

	en milliers	en %
Hommes suisses	101.6	12.7
femmes suisses	294.8	36.8
hommes étrangers	298.3	37.3
femmes étrangères	105.7	13.2

Toutefois, les démographes observent des variations fortes selon que la femme est célibataire, mariée, veuve ou divorcée. 35% seulement des femmes suisses mariées travaillent hors de leur ménage. La présence du premier enfant est souvent déterminante pour l'interruption du travail alors que tel n'est pas le cas dans d'autres pays, la France par exemple.
Il est permis en conséquence d'affirmer que les ressources financières de la population active demeurent importantes pour autant que des aménagements rendant possible le travail des femmes soient organisés.
Quant au chômage, il suffit de dire qu'il serait insoutenable de laisser subsister simultanément un chômage permanent et une pénurie constante de travailleurs.

• Les étrangers
L'apport étranger pourrait être bénéfique, économiquement et culturellement, comme il l'a été jusqu'ici, pour autant que les conditions d'une intégration soient réunies. Or le document de travail du Conseil fédéral parle de 40% d'étrangers. Une telle proportion signifierait qu'aucun effort de naturalisation ne serait entrepris, que les couches successives d'étrangers se superposeraient jusqu'en 2040. Inadmissible ! En laissant sortir de tels chiffres, le Conseil fédéral roule pour quels xénophobes ?

• Le financement
Il faut veiller enfin à ne pas créer un alarmisme infondé quant au financement de l'AVS. Deux actifs au lieu de quatre qui portent un non actif laisse croire que les charges vont doubler. La grande variable sera la productivité de l'économie. Les actuaires ont compté avec une croissance de 1,6% jusqu'en 2005, puis de 1,4% jusqu'en 2025. Dans cette hypothèse, une hausse de cotisation de 8,4% à 9,9% suffirait. En effet, en période d'amélioration des revenus, les rentes ne sont adaptées qu'à la moitié de la croissance réelle (indice mixte, introduit lors de la 9e révision de l'AVS). Les rentes augmentent donc moins vite que les revenus soumis à cotisation. L'imposition indirecte permettrait, c'est une autre variante, d'améliorer le financement en faisant participer même les non actifs au financement de leur propre AVS, puisqu'ils sont consommateurs comme tout le monde. Le déséquilibre (actifs/non actifs) serait ainsi atténué.

La démographie rend possible les adaptations utiles, mais c'est un outil à manipuler avec prudence en tenant compte de toutes les variables: le Conseil fédéral n'est pas là pour faire avec des effets faciles quelques gros titres émotionnels. ■

Source des tableaux: *Suisse 2000 – Enjeux démographiques*, Editions Réalités sociales, Lausanne, 1991.